

Contrats d'apprentissage animation villages vacances, hôtels clubs et campings



L'IGESA recrute et forme ses futurs animateurs 2018-2019 en partenariat avec l'école The Village !
Il s'agit de contrats d'apprentissage animation, au nombre de trois, pour une période de 12 mois.

Votre travail : concevoir, organiser, et animer des activités de distraction et de détente destinées à des publics variés (enfants, adultes, seniors...), créer une ambiance propice à la détente et à la convivialité.

Votre priorité : la satisfaction du client.

Vous prendrez en charge les vacanciers durant leur séjour par l'organisation d'activités sportives et ludiques, en journée et en soirée.

Votre profil :

- Vous êtes majeur et vous avez moins de 25 ans.
- Vous êtes disponible et mobile géographiquement.
- Vous avez une bonne condition physique et une bonne présentation.
- Vous avez le goût du contact, le sens de la communication et de l'accueil.
- Vous aimez le sport, la danse et le théâtre.
- Vous aimez le travail d'équipe mais aussi l'autonomie.
- Aucun diplôme requis.
- La pratique d'un ou plusieurs sports, d'un instrument de musique ou d'une expression artistique (danse, théâtre...) est un atout majeur.

Votre formation en alternance :

Elle sera effectuée par l'école "**The Village**" située à Saint-Affrique (Aveyron) par le biais de leur apprentissage CALAS (Créateur d'ambiances ludiques, artistiques et sportives) sous la forme de 5 modules :

- Accueil et relation client.
- Création d'ambiance et gestion de la diversité des vacanciers.
- Proposition et mise en oeuvre d'activités d'animation.
- Mise en scène et interprétation de spectacles.
- Communication et évaluation de l'activité.

Cette formation vous permettra d'obtenir le diplôme CALAS, certification professionnelle de niveau IV (bac) reconnue par les professionnels du tourisme.

Votre contrat s'effectuera du 23 septembre 2019 au 22 septembre 2020 de la façon suivante :

- Une première période de formation au sein de l'école jusqu'au début de la saison d'hiver.
- Affectation sur un établissement IGESA pour la saison d'hiver (décembre-mars).
- Prise de congés et retour en formation au printemps.
- Affectation sur un établissement IGESA pour la saison d'été (juin-juillet-août).

Votre rémunération sera en pourcentage du SMIC selon votre âge et vous serez logés nourris sur les sites IGESA.

[En savoir plus sur la formation.](#)

Vous pouvez déposer votre candidature par l'envoi d'un CV avec photo ainsi qu'une lettre de motivation à l'adresse suivante :

animapprenti@igesa.fr

IGESA